



Séance du lundi 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 8

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Bruno DEHAYE, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD

Absents excusés : Mme Elodie CADIOU, Mme Stéphanie JEULIN

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 5 mars 2025

Date d'affichage : 5 mars 2025

<u>Objet de la délibération</u> : BUDGET Reprise et affectation des résultats de 2024
--

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, rappelle le vote du Compte Financier Unique 2024 en date du 10 mars 2025.

Thierry PASCAL donne lecture des chiffres pour une reprise et une affectation des résultats de l'exercice N-1.

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> (précédé de + ou de -)	+46 945,99€
--	-------------

B Résultats antérieurs reportés

<i>Ligne 002 du compte administratif N-1</i> (précédé de + ou de -)	+94 938,35€
---	-------------

C Résultats à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+141 884,34 €
--	---------------

Solde d'exécution de la section d'investissement

D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou de -)

D 001 (si déficit)

R 001 (si excédent)	+161 427,80€
---------------------	--------------

E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (précédé de + ou de -)

Besoin de financement	-222 353,66€
-----------------------	--------------

Excédent de financement

Besoin de financement F=D+E)	60 925,86€
Affectation =C =G+H	141 884,34€
1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement	60 925,86€
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H. Excédent de fonctionnement disponible R002	80 958,48€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
-VOTE une reprise et une affectation des résultats de l'exercice N-1

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à Poissy, le 10 mars 2025
Le Maire, Marie BOURGEOT

